

**TABLE RONDE**  
**SUR LES PRISONS DU BENIN**

(HÔTEL MILLENIUM POPO BEACH, AGOUÉ, LES 26 ET 27 AVRIL 2012)

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Du jeudi 26 au vendredi 27 avril 2012, a eu lieu à l'hôtel Millenium Popo Beach d'Agoué, la table ronde sur les conditions de vie et de détention dans les prisons du Bénin. Organisée par le Médiateur de la République, avec l'appui des partenaires danois, néerlandais et du budget national, cette rencontre a réuni une soixantaine de participants, tous acteurs de l'administration pénitentiaire au Bénin. Il s'agit des magistrats intervenant dans les juridictions ou au ministère chargé de la justice, des personnes ressources, des régisseurs, des aumôniers et ONG en activité dans les prisons, des représentants du ministère en charge de la santé, du conseiller technique aux affaires sociales du Président de la République, des partenaires techniques et financiers et des collaborateurs du Médiateur de la République.

Cette table ronde constitue la troisième étape d'un processus devant aboutir à la transmission officielle d'un rapport final sur les prisons au Président de la République. Elle a pour objectif de fédérer les réflexions et les énergies avec les acteurs de l'administration pénitentiaire dans la perspective d'une résolution effective de la préoccupante question des pensionnaires des maisons d'arrêt du Bénin.

## **I.-CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a enregistré trois allocutions : celle de madame Alice MAINGUY, représentant l'Ambassade de France près le Bénin, chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de la justice, celle de monsieur Gilles Arnoux AGBOTON, Directeur adjoint de cabinet du Ministre de la Justice, représentant madame le garde des sceaux et enfin le discours d'ouverture du Médiateur de la République, Monsieur Albert TEVOEDJRE.

La représentante de l'Ambassade de France a énuméré les domaines objets de partenariat entre la France et le Bénin. Il s'agit du renforcement de l'Etat de droit avec la société civile. Elle a évoqué quelques problèmes préoccupants relatifs à la surpopulation carcérale, aux conditions de détention et à la lenteur de la justice, avant de suggérer que des recommandations rapidement applicables soient faites à l'issue de la table ronde pour améliorer la situation.

Quant au Directeur adjoint de cabinet du Ministre de la Justice, il a remercié le Médiateur de la République d'avoir pris l'initiative de la table ronde. Il est longuement revenu sur les dysfonctionnements qui entravent le bon fonctionnement des maisons d'arrêt avant d'énumérer les actions entreprises par le Gouvernement pour améliorer quelque peu cette situation, notamment le passage à deux repas quotidiens et l'amélioration de la qualité de ces repas. Malgré ces efforts, le représentant du Ministre a reconnu que des problèmes persistent encore ; d'où l'opportunité du cadre de concertation d'Agoué qui, selon lui, devrait opter pour des mécanismes souples et efficaces permettant des résultats rapides visant l'amélioration des conditions de vie et de détention.

Dans son allocution d'ouverture, le Médiateur de la République a appelé l'attention des participants sur l'opportunité exceptionnelle qu'offre la présence de tous les acteurs de l'Administration pénitentiaire à Agoué pour créer un espace d'engagement commun. La descente du Médiateur de la République dans les prisons en 2012 a mis en évidence des dysfonctionnements graves, sous-tendus par des rumeurs alarmantes. Celles-ci portent sur le puissant réseau de rançonnement incarné par des détenus chefs de cour, sur le trafic des stupéfiants et la perversion sexuelle dans nos prisons. Il s'est interrogé sur leur bienfondé et a suggéré que la table ronde élucide cette situation par une commission d'enquête afin de remédier à la surpopulation carcérale et à « l'indignité organisée ».

Après cette étape, un présidium de trois (03) membres a été mis sur pied pour conduire les travaux. Il est composé comme suit :

Président	: Monsieur Joseph GNONLONFOUN	Ancien Garde-des-Sceaux, Ministre de la Justice
1 <sup>er</sup> rapporteur	: Monsieur Eugène M.B. GNIMASSOU	Secrétaire Général du Médiateur de la République
2 <sup>ème</sup> rapporteur	: Monsieur Wilfrid S. ARABA	Premier substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Abomey- Calavi.

## **II.- DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Une fois le présidium installé, l'agenda de la table ronde a été adopté à l'unanimité des participants après échanges. Le déroulement des travaux de la première journée a enregistré trois communications.

### **2.1.- « Problématique de la dignité humaine dans les prisons du Bénin : que faire ? »**

par Monsieur Babylas GBAGUIDI représentant l'ONG « Prisonniers Sans Frontières »

La surpopulation carcérale porte gravement atteinte à la dignité humaine au Bénin. Le pays est en dessous du ratio de 150 détenus pour 100 000 habitants, norme internationale fixée par les Nations-Unies. Il figure parmi les 5 pays d'Afrique comportant le ratio le plus important de détenus préventifs et occupe la première place en Afrique pour le taux de femmes en détention. Le représentant de Prisonniers Sans Frontières a fait état :

- de la fréquence des maladies infectieuses, de l'absence de médicaments de première nécessité et de mécanisme de prise en charge des détenus malades ;
- de la quantité et de la qualité des repas servis aux prisonniers préparés à l'extérieur par les prestataires et qui échappent à tout contrôle ; d'où la nécessité de leur cuisson sur place ;
- du sort des enfants de 0 à 5 ans qui ne sont pas pris en compte pour les soins de santé et la restauration.

Les acteurs de la société civile dont les ONG, les aumôniers des prisons, appuyés par des partenaires techniques et financiers, dont l'UNICEF, tentent d'apporter, dans la mesure de leurs moyens, des approches de solutions à ces insuffisances. Mais leurs initiatives sont loin de combler les attentes, faute de volonté politique, d'où la nécessité d'un engagement fort du Gouvernement.

L'absence de caisse de menues dépenses dans les prisons a été déplorée. Leur réintroduction a été préconisée. En somme, il convient de retenir des débats :

- l'expérience du Rwanda avec l'installation des bio digesteurs dans les prisons pour régler les problèmes de coupe de bois, d'éclairage, de cuisson des repas et des latrines pour préserver l'environnement carcéral. Le Bénin pourrait s'en inspirer;
- l'option pour la préparation des repas sur place par les services traiteurs retenus afin de mieux surveiller les conditions de préparation et la qualité des repas ;
- la construction de maisons d'arrêt proches des tribunaux en lieu et place des grosses structures isolées comme la prison d'Akpro-Misséréty ;
- la lutte contre l'oisiveté, en créant des écoles ou des centres de formation pour les plus jeunes ou des activités génératrices de revenus pour les adultes ;
- la nécessité de mettre en place dans les prisons un dispositif de réinsertion aussi bien pour les adultes que pour les adolescents.

## **2.2.- Résultats de l'atelier d'échange de Bohicon avec les Aumôniers et les ONG intervenant dans les prisons**

par Monsieur Zourkarnéni TOUNGOUH, directeur de cabinet du Médiateur de la République

Les résultats présentés par le Directeur de Cabinet du Médiateur de la République sont issus d'une série d'activités initiées au titre de 2012, à savoir la visite de toutes les prisons du Bénin et l'atelier de Bohicon avec les aumôniers et ONG intervenant dans les prisons les 8 et 9 mars 2012. Ce sont les résultats de ces travaux consignés dans 2 tableaux intitulés « Conditions de vie dans les prisons » et « Conditions de détention dans les prisons » qui ont été présentés aux participants. Ces tableaux, joints au présent rapport, comportent les rubriques « Dysfonctionnements » et « Recommandations à court, moyen et long termes ».

Des débats qui ont suivi cette présentation, il convient de retenir ce qui suit :

- la nécessité d'aménager ou de construire des infirmeries avec du personnel qualifié où les médicaments de première nécessité sont disponibles ;
- l'intégration du personnel soignant des infirmeries des prisons dans la zone sanitaire où est implantée la prison pour régler le problème du suivi de leur carrière ;
- la mise en place d'un pavillon spécial au Centre National Hospitalier Universitaire (C.N.H.U.) de Cotonou pour faciliter la surveillance par les gardiens du groupement pénitentiaire de gendarmerie, ou le recours à l'hôpital d'instruction des armées.
- la réinstauration de l'inspection générale des services judiciaires.

Il a été par ailleurs recommandé une meilleure synergie entre les trois ministères en charge de la justice, des finances et de la santé pour mieux résoudre tous les problèmes relatifs à la santé qui se posent dans les prisons.

### **2.3.- Orientations, projets et actions en cours en vue de l'amélioration des conditions de vie et de détention dans les prisons du Bénin**

Par Monsieur Lino HADONOU, Conseiller Technique au Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridiques et Judiciaires (P.I.R.S.J.J.) du Ministère de la Justice et Mme Marie-Madeleine ADJALIAN, Directrice de l'Administration Pénitentiaire et de l'Assistance Sociale (DAPAS)

De l'exposé des deux représentants du Ministère de la Justice, il convient de retenir ce qui suit :

- la dotation, au titre de l'exercice 2012, d'un crédit du budget national pour l'achat de médicaments de première nécessité pour toutes les prisons ;
- l'élaboration avec le Ministère de la Santé d'un plan quinquennal d'approvisionnement en médicaments pour toutes les prisons ;
- le recrutement d'infirmiers complémentaires sur concours pour porter leur nombre à au moins deux infirmiers par prison ;
- l'élaboration d'un projet de loi portant statut des gardiens de prison ;
- le plan d'acquisition d'ambulances pour toutes les prisons ;
- l'effort fait par le Gouvernement pour porter le coût du repas par prisonnier de 75 à 235 francs CFA ;
- l'apurement des dettes des prestataires ;
- les démarches en cours en vue du paiement à bonne date des prestataires chargés de la vidange des latrines des prisons.

En vue de l'accélération des délais de traitement des dossiers d'instruction, le ministère en charge de la justice a mis en place un plan de recrutement de magistrats sur trois années (2011-2013). Dans ce cadre, une trentaine de magistrats ont été recrutés en 2011, une quarantaine le seront cette année-ci et un autre recrutement interviendra en 2013.

Selon la DAPAS, au titre de 2012, un crédit du budget national est destiné à l'alimentation des prisonniers tandis qu'un autre montant serait prévu pour l'acquisition des produits d'entretien. Les prisons de Ouidah, Cotonou et Porto-Novo seront réhabilitées. Elle a relevé que la capacité du ministère chargé de la justice à consommer son budget augmente d'année en année, de sorte qu'elle en est à près de 80% en 2011. Il s'agit là d'un indicateur majeur qui, grâce à un bon plaidoyer auprès du Fonds Monétaire International (F.M.I.), pourrait hisser le secteur de la justice au rang des ministères prioritaires.

Après cette présentation, les échanges ont porté sur :

- le manque de visibilité sur le terrain de toutes les actions mises à l'actif du Ministère de la Justice ;
- l'absence des représentants du Ministère des Finances à cette rencontre ;
- l'absence d'une orientation claire visant le strict respect de la dignité humaine dans les prisons et traduite dans une politique carcérale définie ;
- la lenteur de l'administration pénitentiaire qui rend sans effet la grâce présidentielle ;
- l'absence d'une politique pénale, dans chaque parquet, définie en liaison avec le Ministère de la Justice ;
- la nécessité d'élaborer et de voter un projet de loi sur l'administration pénitentiaire conformément à l'article 98 de la Constitution.

### 3.- TRAVAUX EN ATELIER

Au terme des échanges qui ont suivi cette troisième présentation, deux ateliers ont été mis en place, pour approfondir la réflexion. Ces deux groupes ont eu pour consignes de s'inspirer des trois communications et des problèmes de fond posés au cours des échanges pour améliorer les résultats de l'atelier de Bohicon. Pour des raisons d'engagement et de suivi, il a été retenu d'identifier, pour chaque dysfonctionnement constaté, les actions rectificatives induites, à court, moyen et long termes, ainsi que les structures qui en seront responsables. Les bureaux de ces deux ateliers sont composés comme suit :

<b>Atelier N° 1</b>	<b>Atelier N°2</b>
<b>Conditions de vie dans les prisons</b>	<b>Conditions de détention dans les prisons</b>
<u>Modérateur</u> : Mme Marie Madeleine ADJALIAN	<u>Modérateur</u> : Richard KPENOU
<u>Rapporteur</u> : Emilien AMOUSSOU	<u>Rapporteur</u> : Rodolphe Yaovi AZO

Il importe de signaler que commencés dans l'après-midi du jeudi 26 avril, les travaux en atelier se sont poursuivis dans la matinée du vendredi 27 avril 2012.

### 4.-PLENIERE

A la plénière, qui est intervenue le 27 avril en fin de matinée, les deux ateliers ont fait la restitution des travaux.

- Restitution des travaux de l'Atelier N°1 sur **les Conditions de vie**. (Cf.. document joint n° 1)
- Restitution des travaux de l'atelier N° 2 sur **Les conditions de détention** (Cf. . document joint n° 2)

Par rapport aux résultats de l'atelier de Bohicon, il faudrait reconnaître que certains dysfonctionnements qui n'ont pas paru pertinents, après échange avec les professionnels de l'administration pénitentiaire, ont été retirés tandis que d'autres insuffisances ont fait leur apparition. Pour chaque type de dysfonctionnement et les mesures rectificatives envisagées, les services responsables ont été identifiés, en vue d'un meilleur suivi, à court moyen et long termes. Enfin, il a été recommandé qu'un mécanisme de suivi des recommandations d'Agoué soit mis en place.

## 5.- CLÔTURE

Après lecture et adoption du rapport de synthèse par acclamation, la cérémonie de clôture est intervenue, avec les allocutions du Président de la Cour Suprême, Monsieur Ousmane BATOKO et du Médiateur de la République, Monsieur Albert TEVOEDJRE..

Pour le Président de la Cour Suprême, aucun effort ne doit être épargné pour préserver la dignité humaine des pensionnaires des maisons d'arrêt, quand bien même ils seraient privés de liberté. Pour marquer son adhésion à cette bataille du Médiateur de la République, il a annoncé les actions qu'il entend mener pour améliorer la situation, dont la visite systématique des juridictions ainsi que des commissariats et brigades de gendarmerie du Bénin, au cours de l'année 2012.

Le Médiateur de la République, visiblement ému par l'engagement du Président de la Cour Suprême, s'est confondu en remerciements et a exhorté tous les magistrats, régisseurs et autres acteurs à faire en sorte que les pensionnaires des maisons d'arrêt recouvrent leur dignité, à partir des engagements pris à Agoué. Les travaux ont pris fin à 13 heures.

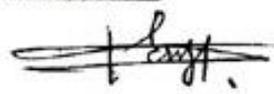
Fait à Agoué, le 27 avril 2012

Président,



**Joseph GNONLONFOUN**  
Magistrat, Ancien garde des Sceaux

1<sup>er</sup> rapporteur,



**Eugène M. B. GNIMASSOU**  
Secrétaire Général du Médiateur de  
la République

2<sup>ème</sup> rapporteur,



**Wilfrid S. ARABA**  
Premier substitut du procureur de la République  
près le Tribunal d'Abomey-Calavi

P.J.

- 1° - Résultats de l'atelier de Bohicon
- 2° - Deux rapports des ateliers N°1 et 2
- 3° - Liste des participants